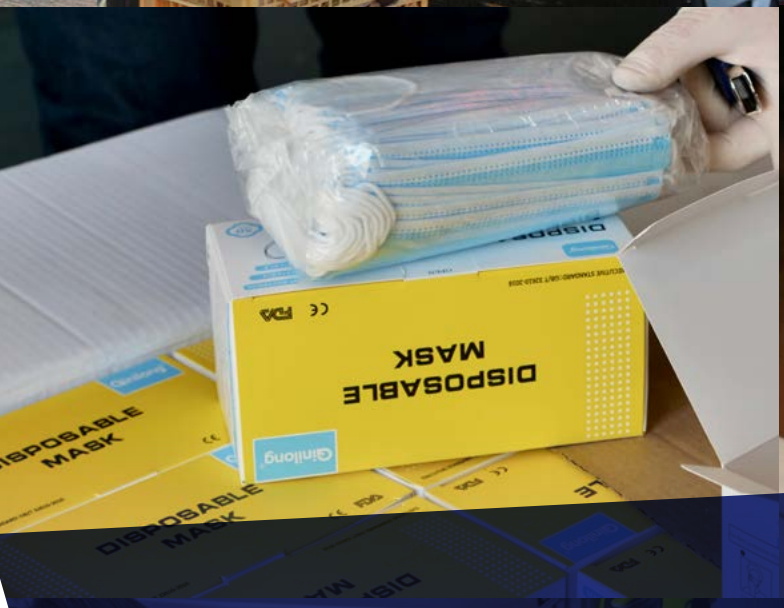




DEPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE









COVID – 19

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL MOBILISÉ ET ENGAGÉ

COMMISSION PERMANENTE
20 AVRIL 2020

ÉDITO

Depuis plusieurs semaines, la Meurthe-et-Moselle est durement touchée par la pandémie qui affecte le monde entier depuis son apparition dans son berceau chinois de Wuhan il y a quelques mois.

Dès le début de cette crise sans précédent dans notre histoire récente, les équipes du conseil départemental sont montées au front pour participer à la bataille contre la propagation du Covid-19, lutter contre ses conséquences économiques et sociales et assurer la protection des Meurthe-et-Mosellans.

Commande de masques fabriqués localement, confection et livraison de repas pour les enfants des familles les plus modestes, mise à disposition de tablettes pour les collégiens, mobilisation du laboratoire vétérinaire et alimentaire pour réaliser des tests de dépistage du Covid-19 (prioritairement dans les EHPAD), déploiement de la plateforme numérique « Place de l'engagement » pour organiser la mobilisation citoyenne, création d'un fonds de soutien pour les acteurs économiques et associatifs en difficulté, etc.

Ce sont là quelques exemples des politiques que nous déployons pour apporter notre soutien aux personnes en première ligne dans le combat contre l'épidémie, pour favoriser le redémarrage de notre économie à l'issue du confinement, mais aussi et avant tout pour protéger les plus fragiles qui sont aussi ceux qui paient le plus lourd tribut en période de confinement.

Collectivité des solidarités, le conseil départemental est mobilisé au quotidien pour ne laisser personne sur le bord du chemin.

Je veux saluer l'engagement de celles et ceux qui sont le visage de ce service public en Meurthe-et-Moselle, ses agents, sur le terrain ou en télétravail, dans des conditions parfois difficiles mais qui font face pour remplir leurs missions essentielles.

Face à cette crise sanitaire exceptionnelle, le département de Meurthe-et-Moselle a réorganisé son action pour continuer d'assurer l'ensemble de ses politiques publiques, depuis l'enfance à la protection maternelle et infantile en passant par l'accompagnement des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ou les routes départementales.

Solidarité, responsabilité, adaptabilité : ce sont les principes directeurs du plan de continuité de l'administration départementale décliné dans ce rapport, mis en œuvre depuis le 9 mars et ajusté en temps réel pour s'adapter à l'évolution de la situation sanitaire, économique et sociale.

Ces actions seraient vaines sans la mobilisation à nos côtés de nos partenaires, l'Etat bien-sûr et à travers lui les hôpitaux et leurs personnels soignants, les collectivités territoriales, les entreprises, les partenaires sociaux, les associations et toutes celles et ceux parmi nos concitoyen.es qui inventent chaque jour des réponses surmonter cette épreuve.

Cet engagement collectif doit permettre à la Meurthe-et-Moselle d'être au rendez-vous de ce grand défi, mais aussi de poser les bases de la société proche, solidaire et fraternelle à laquelle nous aspirons pour demain.

Mathieu Klein
Président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

SOMMAIRE

PROTEGER LES MEURTHE-ET-MOSELLANS 6

Dès le début de la crise sanitaire, le conseil départemental s'est mobilisé pour répondre à l'urgence 6
Fermés à leurs élèves habituels depuis le 16 mars, 12 collèges sont réquisitionnés pour accueillir les enfants des personnels hospitaliers en groupe de 10 maxi 7
Soutien apporté par le Département aux établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées et pour les structures de l'enfance et de la petite enfance 7
Soutien matériel : distribution d'équipements de protection individuelle 7
Relais des consignes sanitaires nationales 8
Soutien financier : maintien et même accélération des paiements d'allocations et de dotations 8
Soutien apporté aux personnes âgées, personnes handicapées et à leurs familles 9
Dépistage systématique des résidents et personnels des 74 EHPAD en Meurthe-et-Moselle grâce à un partenariat entre le Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental (LVAD) et le Centre hospitalier régional universitaire de Nancy (CHRU) 10
Un plan d'urgence pour l'EHPAD de Bouxières-aux-Dames 11
En complément de cette campagne de dépistage systématique en EHPAD, un accompagnement par au moins 8 équipes mobiles d'appui en hygiène et sécurité a été rapidement organisé conjointement par l'ARS, le CHRU, le conseil départemental et le SDIS 12
Un plan d'urgence pour l'EHPAD de Mars-La-Tour 12
Lancement de l'opération « un masque pour les Meurthe-et-Mosellans » 13

REPONDRE AUX BESOINS DE SECURITE ET DE SOLIDARITE 14

Solidarité avec les acteurs économiques et sociaux : 3 M€ d'aide directe et indirecte 14
Soutien au secteur du bâtiment 15
Soutien à nos agriculteurs 15
Distribution de repas pour les collégiens : éviter la précarité alimentaire en pleine crise sanitaire 15
Assurer la coordination de l'aide alimentaire 16
Dans le territoire de Longwy, un dispositif d'aide alimentaire pour les personnes les plus en difficultés 17
325 tablettes prêtées par le département aux collégiens pour assurer la continuité pédagogique 18
Mobilisation des prestataires de transport des élèves et étudiants en situation de handicap 18
Maintien du versement du RSA 18
Aider les Meurthe-et-Mosellans à se loger 19
Soutien parental et prévention des violences familiales en Meurthe-et-Moselle : « AMARRAGE », des professionnels au service des parents confinés 19
La protection de l'enfance, priorité absolue 20
Poursuivre la protection maternelle et infantile 21

ROMPRE L'ISOLEMENT 23
La mobilisation de la plateforme numérique départementale « Place de l'engagement » 23
Répondre à la mobilisation citoyenne 24
Garder le lien et informer les Meurthe-et-Mosellans 25
Pour faire face à l'isolement durant le confinement, les services du conseil départemental développent une offre culturelle, patrimoniale et sportive 25
Le château de Lunéville continue d'ouvrir ses portes au public… virtuellement ! 25
Les archives départementales 26
Conservation départementale 27
La Médiathèque de Meurthe-et-Moselle 27
D'autres actions culturelles pour les Meurthe-et-Mosellans… 28
Des actions sportives pour garder la forme ! 29
Transition écologique : à la découverte numérique de la biodiversité avec la Cité des Paysages à Sion 29

ASSURER LE SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL 30
Le respect de la vie démocratique 30
La vie administrative 30
Une administration connectée 30
Une administration au travail 31
La continuité du service public départemental est assurée 31
Le Département au contact des usagers 34
Maintien du lien avec les agents du département 34
Des agents particulièrement engagés 35

FOCUS

SUR LE PLAN MEURTHE-ET-MOSELLE SOLIDARITÉ DU DÉPARTEMENT EN **10 ACTIONS** PRÉSENTÉ LE 19 MARS

- ACTION N°1 : **ouvrir la plateforme départementale de l'engagement** (https://engagement.meurthe-et-moselle.fr/) aux communes et CCAS (centres communaux d'action sociale) qui pourront y poster leurs actions et les besoins de bénévolat. Un moyen simple et efficace pour mettre en relation associations, mairies, CCAS et bénévoles.

- ACTION N°2 : **accompagner les ehpad** (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) du département afin que les personnes âgées puissent bénéficier de l'engagement des citoyens inscrits sur la plateforme départementale de l'engagement.

- ACTION N°3 : **épauler les communes et plus largement les acteurs éducatifs et sociaux** par la mise en place d'un centre d'appel spécifique afin que chacun puisse solliciter directement et simplement le Département.

- ACTION N°4 : **informer les meurthe-et-mosellans du plan départemental des solidarités** dans les médias régionaux.

- ACTION N°5 : **Réaliser des appels de soutien et de veille sanitaire pour les personnes âgées et handicapées** en mobilisant notamment les Assistants Sociaux du Département et des jeunes en formation à l'IRTS autour du fichier canicule.

- ACTION N°6 : **soutenir les associations œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire** en lien avec la Direction départementale de la cohésion sociale (Etat) sur la base du recensement en cours pour que tous les Meurthe-et-Mosellans puissent y avoir accès.

- ACTION N°7 : **sonstruire des solutions pour soutenir les assistants familiaux** en les considérant comme des professionnels prioritaires et en accueillant des enfants de l'aide sociale à l'enfance (ASE) afin de les aider à gérer le confinement des jeunes dont ils assurent l'accueil. En lien avec la Délégation droits des femmes, la CAF, l'ARS, le CIDFF et Arélia, le Département a contribué à la mise en œuvre du dispositif d'écoute parentalité « Amarrage ».

- ACTION N°8 : **sréer un fonds exceptionnel de soutien financier aux acteurs économiques et associatifs** qui vont souffrir des annulations d'événements en raison de la crise sanitaire et notamment du secteur de la culture, de l'éducation populaire et du sport. Le président du conseil départemental proposera à la prochaine session la création de ce fonds.

- ACTION N°9 : **mobiliser l'exécutif départemental pour garder le lien avec les acteurs de terrain** par le biais de conférences téléphoniques régulières.

- ACTION N°10 : **développer les échanges citoyens** avec la tenue hebdomadaire de Facebook live thématiques avec le président du conseil départemental. Rendez-vous les vendredis à 16h sur la page Facebook du Département https://www.facebook.com/departement54/)

PROTÉGER LES MEURTHE-ET-MOSELLANS

Depuis plus d'un mois, le Conseil Départemental a mis en œuvre une série d'actions qui visent à prévenir la propagation du virus et à soutenir les acteurs médicaux, sociaux et économiques comme les personnes les plus fragiles et les plus exposées. Dès les premiers jours de la crise sanitaire, il s'est immédiatement mobilisé, avec l'ensemble de ses partenaires, pour répondre aux urgences.

DÈS LE DÉBUT DE LA CRISE SANITAIRE, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL S'EST MOBILISÉ POUR RÉPONDRE À L'URGENCE.

• Suite aux annonces du Président de la République le 12 puis le 16 mars, Mathieu Klein, Président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a réuni l'ensemble des chefs de services afin que la collectivité s'organise pour garantir un service public départemental en ordre de marche à partir du lundi 16 mars. Des mesures d'urgence sont prises afin de ne pas pénaliser économiquement les partenaires du Département, de favoriser l'entraide et l'engagement citoyen.

• Le Conseil départemental a récupéré tous les masques chirurgicaux disponibles dans ses services pour équiper les agents effectuant des visites à domiciles incontournables, les services de la protection maternelle et infantile et de la protection de l'enfance.

• En appui à l'Agence régionale de santé (ARS), il a organisé jeudi 26 et vendredi 27 mars la distribution de 20 000 masques à 51 structures d'aide à domicile qui n'avaient pas été équipées afin de permettre aux personnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) d'intervenir auprès des personnes âgées et des personnes handicapées confinées à leur domicile. Ce stock a permis de leur donner une semaine de répit.

• Grâce à la production de gel à la pharmacie du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et au don de plusieurs entreprises, le Conseil départemental a permis d'approvisionner en gel hydro-alcoolique les établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et SAAD qui en manquaient.

• Le Conseil départemental est venu en appui de la Région Grand Est pour la distribution de 200 000 masques chirurgicaux aux professionnels du secteur social et médico-social.

• Le Département a passé une commande d'un million de masques pour ses services (protection de l'enfance, PMI, travailleurs sociaux) et ses partenaires (établissements accueillant des personnes dépendantes ou des enfants placés).

• Le président et les vice-présidents ont organisé des réunions régulières avec l'ensemble de ses partenaires pour faire face à la crise : EHPAD - SAAD - établissements personnes handicapées - Principaux de collèges, DDCS sur l'aide alimentaire, chambre d'agriculture, acteurs de l'insertion, présidents de Département (COMEX), région Grand Est, acteurs des territoires, acteurs de la prévention spécialisée, de la protection de l'enfance…

• En raison de la crise sanitaire du COVID-19 qui a contraint à la fermeture de tous les collèges (hormis 12 collèges qui assurent l'accueil des enfants du personnel soignant), le Département s'est organisé pour que les denrées alimentaires, contenues dans les cantines et initialement prévues pour les élèves demi-pensionnaires, soient offertes à des associations qui œuvrent auprès des plus démunis, comme la Banque alimentaire de Nancy et les Restos du cœur.

• Le Département participe à une Task Force de la Grande Région liée à la crise sanitaire COVID-19 afin d'identifier les éventuelles difficultés (transfert de patients, passage aux frontières, télétravail, …) et permettre de les lever.

FERMÉS À LEURS ÉLÈVES HABITUELS DEPUIS LE 16 MARS, 12 COLLÈGES SONT RÉQUISITIONNÉS* POUR ACCUEILLIR LES ENFANTS DES PERSONNELS HOSPITALIERS EN GROUPE DE 10 MAXI.

Afin d'assurer un service minimum de nettoyage et de désinfection des locaux utilisés, une organisation de la présence des ATTEE a été mise en place : roulement d'équipes de deux à trois ATTEE volontaires par établissement. Les ATTEE non mobilisés restent à domicile.

Pour renforcer les équipes de structures en sous-effectifs, un appel au volontariat a été lancé auprès des ATTEE. Du personnel de restauration est ainsi venu assurer la restauration du site de Velaine accueillant des mineurs non accompagnés, D'autres interviennent à la pouponnière ou bien encore occupent les fonctions de « maître de maison » dans des unités du REMM.

**Collèges réquisitionnés :*
Longwy - Vauban ; Briey -Ferry ; Jarny - Mézières ; Blénod-lès-PAM ; Custines ; Toul - Croix-de-Metz ; Lunéville - Guérin ; Blainville-sur-l'Eau ; Nancy - Guynemer ; Nancy - La Craffe ; Villers-lès-Nancy ; Neuves-Maisons - Ferry.

SOUTIEN APPORTÉ PAR LE DÉPARTEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX POUR PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES ET POUR LES STRUCTURES DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE

Soutien matériel : distribution d'équipements de protection individuelle

Point au 18 avril 2020

Les équipements sont distribués en priorité aux auxiliaires de vie indépendants, EHPAD, Etablissements pour personnes handicapées, Résidences autonomie, SAAD, USLD, assistants familiaux, LDVA, MECS, REMM, Service Enfance Famille, assistants maternels, EAJE. En ont aussi bénéficié les associations caritatives, opérateurs insertion, transporteurs mobilisés dans le transport des personnels prioritaires…

420 000 masques ont été distribués dans les 6 territoires du Département :

- 20 000 masques ont été donnés par l'ARS pour les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- 200 000 masques ont été donnés par la Région pour l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux et professionnels intervenant dans le champ des solidarités
- 200 000 masques distribués correspondent à la première livraison du million de masques commandés par le département

De même, ont été distribués dans les 6 territoires :

- 150 litres de gel hydroalcoolique par une entreprise de Ludres aux EHPAD et SAAD les plus en difficultés
- distribution ponctuelle de gel hydroalcoolique produit par le SDIS, en direction des structures et services en forte tension
- 33 000 kits de protection (surblouses et manchons)
- 10 700 charlottes jetables
- 111 700 gants distribués prioritairement aux SAAD et aux structures Enfance Famille les plus en besoin.



© G.Berger-CD54



© PH. Mayer-CD54

Face à l'insuffisante dotation des établissements et services médico-sociaux en équipements de protection individuelle (EPI) alors même que nombre d'entre eux interviennent auprès de personnes touchées par le COVID+, le Département a pris une part active à l'approvisionnement de ces structures.
La livraison a été opérée dès réception de chaque dotation ou commande et dans chacun des 6 territoires du département le plus souvent directement sur le site de la structure.
Dans ces distributions figurent également des masques mis à disposition des aidants professionnels salariés de personnes âgées ou en situation de handicap qui en ont été individuellement informées par les services territoriaux autonomie.

Enfin, avant l'organisation de ces distributions de masse, un dépannage de structures particulièrement en difficulté a pu être mis en place dès le début du confinement, à partir du stock disponible sur le site du Centre Administratif Départemental.

Relais des consignes sanitaires nationales

En étroite relation avec la Délégation territoriale de l'ARS en Meurthe-et-Moselle, le Département offre écoute et soutien actif aux gestionnaires des structures et services, auxquels sont relayées des consignes sanitaires nationales diffusées par l'ARS aux ESMS.
Le Département s'est ainsi fait l'écho de nombreuses problématiques remontées par les établissements auprès de l'ARS pour traitement.

Soutien financier : maintien et même accélération des paiements d'allocations et de dotations

Le Département a maintenu et même accéléré le paiement des allocations aux bénéficiaires et des paiements directs aux structures d'accueil de personnes dépendantes et d'enfants placés.

- Allocation personnalisée d'autonomie (APA), prestation de compensation du handicap (PCH), allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) : les paiements ont été faits le 16 mars, pour le mois de mars et par anticipation (mois d'avril) pour l'APA.
- Paiement direct : les SAAD ont été payés le 16 mars pour février et en avance pour mars
- Les SAAD en contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) ont été payés par avance le 16 mars.
- Les établissements d'accueil de personnes âgées et d'adultes en situation de handicap dont le montant mensuel moyen d'aide versé par le Département est supérieur à 10 000 € ont été payés courant mars au titre du mois de mars «par avance» pour éviter tout souci de trésorerie.
- Le versement des allocations financière Enfance Famille est poursuivi de façon hebdomadaire depuis le début de la crise. Les allocations pour les Tiers Dignes de Confiance ont été versées par anticipation pour 3 mois dès le 16 mars. Les dotations des établissements ont été versées régulièrement tout comme le règlement des factures des établissements.
- Les modalités prises en urgence le 16 mars sont reconduites à l'identique en avril.

Soutien apporté aux personnes âgées, personnes handicapées et à leurs familles

L'accueil téléphonique partenaires et usagers a été maintenu pour la gestion des situations individuelles et toute autre demande, au moyen de la constitution d'une équipe de permanence, joignable par le grand public via une hotline.

Le Département appuie les sorties d'hospitalisation des personnes âgées : déclenchement d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en urgence en tant que de besoin en lien avec le service social de l'hôpital, avec mise en place des aides à domicile après contact avec le Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), voire avec les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et d'hospitalisation à domicile (HAD) si intervention prévue, sur la base d'une évaluation des besoins réalisée à distance.

Le plan d'aide est ensuite directement notifié à l'usager et au SAAD. Mi-avril et depuis le 18 mars : 77 demandes d'APA en urgence dont 44 issues des centres hospitaliers, soins de suite et de réadaptation (SSR), cliniques ; 7 issues de l'Hospitalisation à Domicile de l'Agglomération nancéienne; les autres émanant de réseaux.
Le Département a adapté les plans d'aide existants suite à des sollicitations de familles ou des SAAD en cas d'aggravation de perte d'autonomie

Sur les territoires, il faut noter la mise en place du dispositif de lutte contre l'isolement des personnes âgées et personnes en situation de handicap, sur la base d'une organisation similaire à celle posée par la procédure canicule. Les responsables territoriaux autonomie ont organisé ce dispositif avec les agents volontaires sur le territoire, l'objectif étant de maintenir régulièrement le contact par téléphone avec les personnes isolées (figurant sur la liste canicule d'août 2019).

Parmi **les objectifs et actions menées par la Maison départementale pour personnes handicapées (MDPH) pour maintenir le lien avec les personnes handicapés :**

1. Détecter et gérer les urgences :

• Urgence = rupture de parcours imminente faute d'accueil en établissement médico-social adapté ; absence ou défaillance d'aide humaine pour les actes essentiels de la vie quotidienne au titre de la prestation de compensation handicap
• Repérage des urgences via :
- la fiche de signalement des situations prioritaires adressée par les professionnels du département et les partenaires par courrier ou mail
- les mails adressés aux professionnels de la MDPH
- les appels téléphoniques adressés à l'accueil téléphonique de la MDPH
• Traitement : transmission des urgences au cadre de l'équipe de direction de la MDPH présent sur site par mail avec le maximum d'information caractérisant la situation et les coordonnées des intervenants ; organisation de visites à domicile au besoin ; réunions de synthèse par conférence téléphonique

2. Eviter les ruptures de parcours et de droits, prévenir l'isolement

• Organisation des Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sous forme de conférence téléphonique avec échanges possibles avec les usagers qui le souhaitent.
• Mise en place du dispositif de lutte contre l'isolement des personnes âgées et personnes en situation de handicap sur la base d'une organisation similaire à celle posée par la procédure canicule = appel téléphonique des personnes handicapées susceptibles d'être isolées et sans aide.

3. Assurer un accueil téléphonique avec les usagers et les partenaires

• Renforcement de l'accueil téléphonique (présence sur site) avec un ajustement de l'équipe en fonction des besoins
• Horaires de l'accueil téléphonique : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

4. Informer les personnes handicapées via le site internet et par courrier

• Actualisation permanente du site internet de la MDPH
• Envoi de mails et de courriers (plusieurs centaines) aux personnes dont les droits sont automatiquement prolongés de 6 mois
• Alimenter en permanence le système d'information
• Numériser sur site tous les documents papiers ou numériques adressés à la MDPH

DÉPISTAGE SYSTÉMATIQUE DES RÉSIDENTS ET PERSONNELS DES 74 EHPAD ET USLD EN MEURTHE-ET-MOSELLE GRÂCE À UN PARTENARIAT ENTRE LE LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE ET ALIMENTAIRE DÉPARTEMENTAL (LVAD) ET LE CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)

Chronologie :



© D.Jacquot-CD54

• Jeudi 2 avril // Courrier du président à O.Véran pour proposer la mobilisation du LVAD pour les opérations de dépistage, en les orientant prioritairement vers les EHPAD ;
• Vendredi 3 avril // Autorisation de l'Etat pour réquisitionner les laboratoires vétérinaires .
• Lundi 6 avril // Un décret et un arrêté publiés permettent aux laboratoires départementaux d'analyse (LDA) de participer officiellement aux tests de dépistage du Covid-19
• Lundi 6 avril // Olivier Véran annonce le déploiement massif de dépistage Covid-19 pour les résidents d'Ehpad.
• Lundi 6 avril // Le LVAD s'est immédiatement mobilisé et a commandé 8 000 tests de détection du COVID-19 par méthode PCR.
• Jeudi 9 avril // signature du Protocole d'accord CHRU – LVAD pour intervenir prioritairement, progressivement et équitablement, dans les 65 EHPAD et les 9 USLD de notre territoire, pour dépister 10 000 personnes (dont 6 200 résidents).

Le Laboratoire du CHRU est en mesure de réaliser 600 PCR/jour et, et bientôt 2000/jour grâce à un équipement complémentaire reçu le 17 avril. Le LVAD du Département peut, quant à lui, dès la semaine du 20 avril proposer 100 PCR/jour ; capacité qui devrait rapidement passer à 250 PCR/jour. Les laboratoires privés peuvent également analyser ces tests.

Le dépistage systématique a débuté dès le jeudi 9 avril selon une priorisation établie par l'ARS en fonction des cas de Covid-19 avérés ou suspects. Pour ce faire, le CHRU déploie des équipes mobiles de prélèvement et a formé des professionnels de l'OHS, de l'AEIM et de l'ITEP afin de soutenir l'émergence d'autres équipes mobiles.
L'objectif est d'augmenter la capacité d'analyse des prélèvements et la porter à 850 prélèvements par jour afin de dépister 10 000 personnes.

A l'heure actuelle, la méthode utilisée est le dépistage PCR par écouvillonnage naso-pharyngé afin de détecter directement la présence du virus dans les voies aériennes. C'est un moyen très performant de diagnostic direct, notamment dans les phases précoces de l'infection, avec une rapidité des résultats (dans les 24 à 48h). Le déploiement de tests

sérologiques (prise de sang pour doser le taux d'anticorps produit par la personne ayant été en contact avec le virus) reste subordonné à l'homologation attendue au niveau national et valant autorisation de faire ces tests.
8 équipes composées de deux soignants ont été constituées et spécialement formées au prélèvement qui est un geste technique spécifique. Chaque binôme peut réaliser en moyenne 50 prélèvements par jour, qui sont conditionnés selon le principe du triple emballage.

Le conseil départemental met à disposition du CHRU 6 véhicules pour réaliser ces prélèvements.

Les premières actions ont été lancées le 9 avril à l'EHPAD de Bouxières-aux-Dames puis dans 4 autres EHPAD du Grand Nancy. Les dépistages en EHPAD auront été tous opérés (sauf refus de l'établissement) au 21 avril, selon l'ordre de priorisation arrêté par l'ARS pour le dépistage par tests PCR.

Etat des dépistages au 16 avril 2020 (données ARS)

EHPAD		RESIDENTS		PROFESSIONNELS	
A dépister	Dépistés Dépistés	Résidents à prélever	Résidents prélevés	Professionnels à prélever	Professionnels prélevés
57	18 (24,3 %)	4 442	1 049 (19%)	2 817	944 (25%)

Ces dépistages vont se poursuivre dans les résidences autonomie et dans les établissements pour personnes handicapées.

UN PLAN D'URGENCE POUR L'EHPAD DE BOUXIÈRES-AUX-DAMES.

Depuis la mi-mars, l'EHPAD Poincaré de Bouxières-aux-Dames est fortement touché par la vague d'épidémie de Covid-19. L'équipe de direction s'est efforcée de faire face à cette situation exceptionnelle, en organisant des points de situation réguliers avec les autorités sanitaires.

Tous les résidents présentant des signes évocateurs ou testés positivement ont ainsi été placés en isolement strict avec mise en place des mesures de protections pour les professionnels intervenant dans leurs chambres. Les cas graves ont été hospitalisés.

Saisi directement par la directrice de l'établissement le 8 avril, le Département a provoqué une réunion de crise associant l'**Agence Régionale de Santé Grand Est,** la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, la direction de l'EHPAD, la Fondation St-Vincent-de-Paul qui gère l'établissement, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Meurthe-et-Moselle et le CHRU de Nancy.

Ils ont décidé des mesures suivantes :

- Dépistage généralisé par méthode PCR sur prélèvements naso-pharyngés : réalisé par une équipe mobile du CHRU de Nancy pour les résidents et tous les personnels, il a démarré mercredi 8 avril et d'est terminé le mardi 11 avril.

• Compte tenu du nombre de patients covid avérés ou suspects à tous les étages, il a été préconisé de ne pas recourir au cohorting géographique mais de maintenir les résidents positifs à chaque étage avec du personnel dédié selon le statut infectieux.
• L'équipe d'hygiène opérationnelle du CHRU de Nancy a également proposé une formation théorique des personnels et sa présence sur site pour une demi-journée de supervision des équipes pour accompagner l'usage des équipements de protection individuelle.
• L'ARS s'est par ailleurs engagée à mettre à disposition de l'établissement une psychologue pour accompagner les résidents et leurs familles.
• La Fondation Saint-Paul a elle aussi mis en place un accompagnement psychologique de son personnel, le soutien aux équipes étant crucial dans la période difficile que traverse l'établissement.

EN COMPLÉMENT DE CETTE CAMPAGNE DE DÉPISTAGE SYSTÉMATIQUE EN EHPAD, UN ACCOMPAGNEMENT PAR AU MOINS 8 ÉQUIPES MOBILES D'APPUI EN HYGIÈNE ET SÉCURITÉ A ÉTÉ RAPIDEMENT ORGANISÉ CONJOINTEMENT PAR L'ARS, LE CHRU, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LE SDIS.

L'objectif est de permettre la réalisation d'un état des lieux de l'organisation et des pratiques en matière d'hygiène ainsi que des mesures prises dans le contexte de l'épidémie et du confinement.

8 équipes mobiles ont été constituées et sont composées d'une infirmière hospitalière, d'un professionnel de santé (cadre de santé ou IDE) du Conseil Départemental et d'un préventionniste du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).
L'intervention dans un EHPAD ou une USLD dure une demi-journée : après ½ journée de formation dispensée par le Dr FLORENTIN, médecin hygiéniste au CHRU le mercredi 15 avril matin, les interventions ont pu démarrer dès l'après-midi selon l'ordre de priorisation arrêté par l'ARS pour le dépistage par tests PCR.

Sauf refus des établissements, la réalisation du diagnostic dans les 74 EHPAD et USLD de Meurthe-et-Moselle sera achevée dès le 21 avril et permettra l'enclenchement d'une démarche similaire dans les résidences autonomie et les structures accueillant des personnes handicapées dans le département.

En croisant le résultat des tests PCR et les diagnostics hygiène réalisés par ces trinômes aux compétences complémentaires, des actions sont immédiatement réalisées : mission d'accompagnement hygiène et analyse du cohorting confiée au CPias (Centre de Prévention des infections associées aux soins), cohorting des covid, extraction de certains patients (covid+ ou covid-), renforcement du management soignant afin de garantir une meilleure mise en œuvre des préconisations (mise à disposition d'un cadre supérieur de santé pour accompagner le management soignant de la structure), intervention d'un psychologue sur place suite au besoin exprimé par les équipes, mobilisation d'un gériatre pour aider à la prise de décision sur le plan médical, etc…

UN PLAN D'URGENCE POUR L'EHPAD DE MARS-LA-TOUR.

Face à l'évolution très rapide de l'épidémie dans l'établissement, un plan d'urgence a été mis en place par les autorités sanitaires le 16 avril articulé avec la campagne de dépistages intervenue quelques jours plus tôt, repose sur :

- l'extraction de 5 résidents : 4 résidents vers les hôpitaux de Moyeuvre Grande (1), de Joeuf (3) et 1 résidente vers le domicile de sa fille ;
- le renforcement de l'équipe infirmière par une infirmière du Conseil départemental (qui a participé à la réunion de définition du plan d'action) ;
- l'apport d'une expertise en hygiène avec le concours du médecin hygiéniste de Lunéville et d'une infirmière hygiéniste au Centre régional de prévention des infections associées aux soins ;
- une réponse aux besoins en matériels avec une livraison de sur-blouses, sur-chaussures, charlottes, masques FFP2, visières et combinaisons.

Pour mémoire, le Conseil départemental avait assuré l'approvisionnement de l'EHPAD de Mars-la-Tour avec une première livraison de 621 masques dès le 3 avril, complétée par 650 autres masques le 15 avril et 5 litres de gel hydro-alcoolique produit par le SDIS le 10 avril.

LANCEMENT DE L'OPÉRATION « UN MASQUE POUR LES MEURTHE-ET-MOSELLANS »

Nous avons été collectivement confrontés à la difficulté de se procurer des masques alors même que cette mesure est essentielle pour protéger l'ensemble des professionnels mobilisés pour soigner et répondre aux besoins collectifs.



Le Conseil départemental répond en lien avec la Région et l'État à cette pénurie grâce aux commandes des uns et des autres qui vont permettre d'équiper les personnels exposés au covid dans la durée.

Parallèlement, la généralisation du port du masque semble s'imposer comme une mesure indispensable pour lutter contre la propagation du virus. Dès lors, le Conseil départemental a lancé l'opération « un masque pour les Meurthe-et-Mosellans ».

Pour cela, une commande de masques certifiés AFNOR catégorie 1 (filtration de 90 à 95% des particules de 1 à 3 microns) et labellisée par la DGA a été passée auprès d'une entreprise de confection de notre département, DELTA DKJ dirigée par Davy Dao. Ces masques lavables en machine à 60° présentent l'avantage d'être réutilisables aussi longtemps qu'il le faudra. En outre, cette commande fabriquée à 85 % en Meurthe-et-Moselle et entièrement dans le Grand Est, constitue un véritable soutien économique local.

Pour offrir à chaque commune ou EPCI la possibilité de mettre à disposition de ses habitants des masques, il leur est proposé d'organiser une commande groupée, le Conseil départemental prenant à sa charge 50% du coût maximum de 2,30 euros par masque. **537 communes, soit 91 % des communes du département, ont déjà fait la demande suite au recensement organisé auprès des maires, représentant plus de 554 000 masques.**
Une première commande a été passée pour amorcer la production, 25% de cette commande sera disponible le 11 mai et le reste de la livraison sera échelonné jusqu'au 1er juin. Une commande complémentaire sera ensuite adressée en fonction des besoins recensés. Le Département avec le soutien de la commune de Maxéville aide l'entreprise à répondre à cette commande le plus rapidement possible.

RÉPONDRE AUX BESOINS DE SÉCURITÉ ET DE SOLIDARITÉ

Collectivité des solidarités, le Conseil départemental est en première ligne pour répondre aux très nombreux besoins exprimés par la population et ses partenaires. Tout est entrepris pour aider chacune et chacun à surmonter les effets de la crise sanitaire et du confinement.

SOLIDARITÉ AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX : 3 M€ D'AIDE DIRECTE ET INDIRECTE

Le Département consacre 1,5 million d'euros d'avance de trésorerie dans le cadre du Fonds régional RESISTANCE mis en place. Ils viennent s'ajouter aux fonds des EPCI, de la Banque des Territoires et de la Région. Le service économie solidaire, en lien avec la ligne métiers (directions centrales et territoires), s'est mobilisé pour que le Département contribue au fonds à hauteur de 2€ par habitant. Il aide à la définition de la stratégie départementale et à son organisation et apporte des réponses aux questions posées par les entreprises et acteurs de terrain, en lien avec les directions territoriales et les directions thématiques.

Il n'y a pas de suspension ou reprise de subvention suite à la non-réalisation d'objectifs conditionnant le soutien financier de la collectivité. Le Département privilégie une logique de report des actions programmées, ou d'adaptation, durant la période de confinement en cours, des modalités d'intervention des acteurs, afin de favoriser le redémarrage de cette économie dès la fin de la crise sanitaire.

Le Département a ainsi décidé de maintenir les subventions et prestations en dépit des annulations. Report des projets départementaux, mais pas d'ajournement : l**e Département s'engage à honorer ses projets suspendus par la crise sanitaire.** Il n'y aura pas d'annulation des commandes ou de travaux. Il en est de même pour les projets économiques, culturels qui seront reportés, afin de favoriser le redémarrage de l'économie dès la fin de la crise sanitaire.

Un fonds exceptionnel d'1 million d'euros sera par ailleurs créé à la session de juin, en soutien financier aux acteurs économiques et associatifs notamment dans le secteur de la culture, de la citoyenneté, de l'éducation populaire et du sport, du champ caritatif. **Ce fonds** interviendra en complément des subventions qui seront effectivement versées en 2020. Il permettra notamment à nos partenaires de faire face à leurs charges fixes, non couvertes par des recettes attendues du fait de l'épidémie.

Il a été décidé **la mobilisation** des services de transports financés par le Département pour le transport des élèves et étudiants handicapés suspendu du fait de la fermeture des établissements d'enseignement pour assurer le transport des personnels soignants gênés par la réduction des transports collectifs, pour leurs enfants ou pour des jeunes confiés au Réseau Educatif de Meurthe-et-Moselle.

Un plan de soutien aux médias locaux a été mis en place pour les aider à faire face à cette situation.

SOUTIEN AU SECTEUR DU BÂTIMENT

Du 17 mars au 21 avril 2020, le département a enclenché 1 829 310 euros de paiements accélérés au profit des entreprises du bâtiment et des travaux publics. Cet engagement financier illustre bien son soutien durant la crise sanitaire à l'ensemble de la filière du BTP.

SOUTIEN À NOS AGRICULTEURS

Le Département soutient les producteurs locaux : ouverture de la possibilité d'organiser les distributions des drives fermiers ou des AMAP dans des collèges pour pallier la non-disponibilité des sites dont elles disposent actuellement.

Une proposition à la chambre d'agriculture a été faite de mettre en place une plateforme en ligne (Système d'Information Géographique départemental) permettant de relier producteurs et consommateurs.

La mise en relation de bénévoles et d'agriculteurs pour les besoins en main-d'œuvre saisonnière a été facilitée via la plateforme numérique « Place de l'Engagement ».

Des échanges ont été opérés avec les différentes organisations professionnelles pour achever la préparation de la charte agricole 2020 dans les délais prévus avant l'épidémie (vote en session de juin).

DISTRIBUTION DE REPAS POUR LES COLLÉGIENS : ÉVITER LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE EN PLEINE CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire est lourde de conséquences pour les familles en situation de fragilité sociale, confrontées notamment à une précarité alimentaire accrue en période de confinement.

Pour les collégiens issus des familles aux revenus les plus modestes, les repas facturé 0,50 € sont souvent leur seule opportunité d'accéder à un repas équilibré au quotidien.
La suppression - de fait - de ces repas dans la période de confinement actuelle se traduit malheureusement par un surcoût insurmontable pour bon nombre de familles qui se trouvent dans l'incapacité de se nourrir correctement.

Pour y répondre, **le conseil départemental a mis en place d'une offre de restauration à destination des collégiens (et de leurs frères et sœurs) dont les familles paient habituellement le tarif le plus faible du repas à la cantine et dont l'établissement est situé en Réseau d'Education Prioritaire (REP).**



© D.Jacquot-CD54

4 établissements ont expérimenté ce dispositif dès le 10 avril, à savoir les collèges Simone de Beauvoir à Vandoeuvre, Albert Camus à Jarville, Jean Lamour à Nancy et La Fontaine à Laxou.

Le Conseil départemental assure la confection et le conditionnement de repas simples (entrée-plat-dessert) dans la cantine de production du collège Chepfer à Villers-lès-Nancy, dans le respect strict des règles d'hygiène et de sécurité et à partir de denrées nécessitant le minimum de manipulation et de préparation.



© D.Jacquot-CD54

La livraison à domicile est effectuée par les équipes du conseil départemental, sur la base du volontariat, là aussi dans le respect des gestes barrières. 14 circuits de livraison des repas (9 ATTEE + 1 référent + 4 agents du parc). Les retours des livreurs sont très positifs, ils ont été très bien accueillis par les familles et expriment une véritable fierté d'accomplir cette mission.

Ce dispositif gratuit pour les familles est expérimenté dans ces établissements depuis ce vendredi 10 avril 2020 à raison de 5 repas par semaine (y compris pendant les vacances de printemps).

Le 15 avril, cela concernait 500 repas dans près de 200 familles. A compter du 20 avril, cette expérimentation sera étendue aux collèges de Joeuf (20 familles, 54 repas) et de Toul (22 familles, 55 repas). Les collégiens des 2 autres collèges situés en réseau d'éducation prioritaire (REP) dans le nord du département sont accompagnés sous forme de livraison de colis alimentaires compte tenu de l'absence de cuisine de production à proximité et du très faible nombre de collégiens concernés (18 pour ces 2 établissements car très peu de demi-pensionnaires).

ASSURER LA COORDINATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Dès le 17 mars, **tous les Responsables de maisons des solidarités (MDS) ont été mobilisés** pour informer leurs partenaires locaux de l'organisation mise en place pour assurer la continuité des services sociaux territoriaux du département. Dans cet échange, ils ont pu collecter les informations nécessaires auprès des CCAS et associations caritatives pour l'accès à l'alimentation via les distributions alimentaires fixes ou itinérantes.

En effet, les mesures de confinement ont mis tous les services et associations dans l'obligation d'adapter leur pratiques pour protéger leurs salariés ou bénévoles et poursuivre l'aide apportée aux plus démunis. **En collaboration avec la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), un tableau de l'aide alimentaire par territoire durant le confinement a été préparé.** Complété par les responsables des MDS, il est utilisé depuis au quotidien par les travailleurs sociaux, les CCAS, les associations caritatives, les membres des réseaux d'accès et d'information aux droits.

Ce document, constamment réajusté en fonction des effectifs dans les CCAS ou associations caritatives, eux aussi touchés par le virus, a été un support dynamique de diffusion de l'information pour ne laisser aucun individu et aucune famille sans alimentation durant la période de confinement.



© D.Jacquot-CD54

Deux réunions se sont tenues avec les fédérations départementales caritatives co organisées par la DDCS et le département. Ces rencontres téléphoniques ont permis d'organiser l'approvisionnement par la Banque alimentaire des associations locales qui n'avaient plus de réserves ou pas suffisamment. Les Restos du Cœur étant dans leur période d'inter campagne étaient fermés et il a été décidé de renforcer des associations ou CCAS qui signalaient un manque de denrées.

Ce fut le cas à Longwy par la livraison de 500 colis qui ont été acheminés par la Banque alimentaire de Nancy puis redistribués en lien avec les CCAS et les associations locales avec l'appui logistique des agents du département. Des livraisons spéciales ont été organisées dans les territoires de Val de Lorraine, Briey et Terres de Lorraine.

La période fut propice à la mutualisation des moyens locaux et il convient de reconnaitre que chacun fait un effort pour couvrir les besoins en alimentation en se coordonnant avec les associations voisines et les CCAS.

Une opération de grande ampleur a été organisée entre les CCAS de la métropole du Grand Nancy et les restos du Cœur dans la semaine du 14 au 17 avril où 8 tonnes de denrées alimentaires ont été distribuées et 8 tonnes sont prévues cette semaine pour 2700 personnes.

Le département et la DDCS ont été vigilants sur les conditions des distributions des produits en approvisionnant en masques, gel hydro alcoolique les associations qui n'en avaient pas de disponibles afin de protéger les bénévoles qui se mobilisaient. Cette période fut aussi propice au renforcement du rôle de pilotage des responsables de MDS dans les réseaux locaux.

Certains territoires ont édité des bulletins rassemblant toutes les informations utiles pour les communes, organismes, associations en contact avec le public afin de maintenir ou restaurer les droits. La coordination de tous les acteurs a été exemplaire.

DANS LE TERRITOIRE DE LONGWY, UN DISPOSITIF D'AIDE ALIMENTAIRE POUR LES PERSONNES LES PLUS EN DIFFICULTÉS

La crise sanitaire engendrée par l'apparition du virus Covid-19 a modifié le fonctionnement habituel des services, en particulier de ceux qui nécessitent d'être présents au-devant des publics : services sociaux, centres communaux d'action sociale mais aussi des associations caritatives assurant l'accès à l'alimentation des personnes en situation de forte précarité.

La banque alimentaire a proposé aux services de l'Etat et du Département **la mise à disposition de colis alimentaires aux bénéfices des personnes les plus en difficultés du territoire de Longwy** afin de faire face à la majoration de la problématique alimentaire dans un contexte de confinement.

Cette aide s'inscrit en complémentarité des interventions des organismes caritatifs, des CCAS, de l'épicerie sociale de Mont-Saint-Martin et des initiatives locales.
Les services de l'Etat et du Conseil départemental proposent une organisation permettant la distribution des denrées. L'antenne des Restos du Cœurs est partie prenante en mettant à disposition son local et ses équipements (réfrigérateurs).
Ce dispositif a vocation à exister durant la période de confinement.

C'est un approvisionnement complémentaire exceptionnel qui est mis en œuvre. Les agents du conseil départemental (travailleurs sociaux et médico sociaux, administratifs, cadres), aidé de bénévoles des restos du cœur, ont effectuée 6 distributions depuis le 1er avril au rythme de deux demi-journées par semaine. Ainsi, ce sont 244 colis qui ont été préparés au bénéfice de 605 personnes dont 184 enfants de moins de 13 ans.
Les structures à l'origine des demandes sont essentiellement les CCAS, mais également les travailleurs sociaux du département ainsi que le service AEMO du groupe SOS, le CADA, le CROUS.
La banque alimentaire a largement contribué à la création de ce dispositif en effectuant deux livraisons de denrées (produits secs et frais) les 27 mars et 8 avril.

325 TABLETTES PRÊTÉES PAR LE DÉPARTEMENT AUX COLLÉGIENS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Pour éviter que la période de confinement ne se traduise par le creusement des inégalités et de la fracture numérique entre les élèves, **le conseil départemental a proposé le prêt de tablettes (mises à la disposition des collèges dans le cadre du plan numérique) aux jeunes ne disposant pas chez eux de l'équipement adapté pour suivre les enseignements à distance.**
Pour y parvenir, nous avons opté pour une convention de prêt des tablettes aux familles réalisée avec les collèges.
Ce sont aujourd'hui 325 tablettes qui ont été prêtées aux familles et une dizaine de d'ordinateurs portables prêtés à des enseignants ou assistants d'éducation (AED).
Par ailleurs, 65 tablettes de dépannage des collèges qui étaient présentes dans nos locaux au moment du confinement ont été confiées aux structures d'accueil du Réseau Educatif de Meurthe-et-Moselle (REMM) pour assurer la continuité pédagogique. Enfin, 15 tablettes ont été aussi mises à disposition des personnes âgées dans les EHPAD notamment pour le maintien du lien avec les familles.
A noter enfin le co-financement avec la Région de **9 serveurs supplémentaires pour l'Espace Numérique de Travail des collèges** : Monbureaunumérique.

MOBILISATION DES PRESTATAIRES DE TRANSPORT DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Au regard des mesures liées au confinement et de ses conséquences dans le quotidien, **le Département a mobilisé les prestataires du transport des élèves et étudiants en situation de handicap** pour proposer, en complément de celles des Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM), des solutions de transports individuels et à la demande pour les personnels mobilisés dans la gestion de cette crise sanitaire et qui doivent se rendre sur leur lieu de travail.

Ce dispositif permet de soutenir les acteurs économiques de la mobilité qui sont durement impactés par la crise sanitaire et les mesures de restriction des déplacements et regroupements. Partenaires de longue date, les établissements et services sociaux et médico-sociaux ont été invités à informer leurs professionnels de ce dispositif exceptionnel et dérogatoire.

Ce service est ouvert aux personnels prioritaires pour assurer le maintien et la qualité du service auprès des Meurthe-et-Mosellans les plus fragiles et dont le confinement risque d'aggraver la situation. La coordination de ce dispositif est confiée à l'unité transport du Département qui se tient à disposition des personnels. De même, en lien avec l'Education Nationale et l'Etat, ce dispositif a pu être activé pour le transport vers leur lieu de scolarisation des enfants de personnels soignants

MAINTIEN DU VERSEMENT DU RSA

La Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion (DASI) a adapté les procédures habituelles, afin que soit maintenu le versement des prestations sociales pour les 20 600 bénéficiaires du RSA. En complément de l'ouverture automatique des droits, elle a mis en place, en lien avec la CAF, une procédure exceptionnelle pour traiter les situations complexes nécessitant un avis d'opportunité.

Les professionnel.le.s du Service social départemental assurent des permanences téléphoniques dans les maisons des solidarités (MDS) et rassurent les usagers, prennent des nouvelles des familles les plus vulnérables. Elles se mobilisent quand il est nécessaire d'évaluer des situations préoccupantes : enfance, adultes vulnérables et sollicitent des soutiens financiers et alimentaires dans les situations précaires …

AIDER LES MEURTHE-ET-MOSELLANS À SE LOGER

Le Département maintient l'octroi de subventions et aides à destination des publics les plus fragiles (Fonds Solidarité Logement, aides à l'amélioration de l'habitat).
Il veille aux côtés des équipes et des partenaires à identifier des besoins nouveaux ou de nouvelles problématiques en lien avec une éventuelle chute de ressources pour les ménages.

SOUTIEN PARENTAL ET PRÉVENTION DES VIOLENCES FAMILIALES EN MEURTHE-ET-MOSELLE : « AMARRAGE », DES PROFESSIONNELS AU SERVICE DES PARENTS CONFINÉS



Face aux difficultés rencontrées dans les familles de Meurthe-et-Moselle pendant le confinement et la crise sanitaire du Covid-19, un dispositif exceptionnel d'écoute, d'appui à la parentalité et de prévention des violences familiales est mis en place à titre exceptionnel.

Soutenu par la Direction départementale de la Cohésion Sociale, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations familiales, le Conseil départemental, les trois Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - CIDFF de Meurthe-et-Moselle (Longwy – Lunéville et Nancy) et l'association ARELIA, ce dispositif de plateforme téléphonique territorialisé est dédié aux parents qui sont en grande difficulté pour exercer leur rôle parental et éducatif en situation de confinement.

Les parents peuvent appeler les numéros indiqués ci-dessous selon leur lieu de domicile et échanger avec des professionnels sans craintes (secret professionnel garanti) et sans « honte : la situation est difficile pour tout le monde.
Tous les parents sont concernés : ces numéros sont destinés à toutes et tous. L'objectif est d'être à l'écoute, d'aider pour faire baisser la pression au sein des familles, de prévenir les violences intrafamiliales et d'orienter le cas échéant vers les bons interlocuteurs.

Les acteurs de terrain (communes, CCAS, associations, enseignants…) sont par ailleurs invités à signaler les situations qui leur semblent nécessiter un accompagnement proactif. Les professionnels des structures pourront appeler directement les familles.
Ce dispositif, conduit en collaboration avec les acteurs des territoires, permet aussi de repérer des situations de détresse et participer aux réponses apportées aux publics à apporter en fonction des besoins et des urgences repérées. **Où appeler ?**

Sur le territoire du Grand Nancy
(du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30)
- **CIDFF de Nancy :** contact@cidff54.fr – Tél : 03 83 35 35 87

Sur le territoire du Pays Haut
(du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h)
• **CIDFF de Longwy :** cediffbaie.longwy54@wanadoo.fr – Tél : 03 82 23 29 88
Sur le Territoire de Lunéville
(du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h)
• **CIDFF de Lunéville :** pole-accueil-ecoute@cidff-luneville.fr – Tél : 03 83 74 21 07
Sur le territoire de Pont-à-Mousson et Val de Lorraine
(du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h)
• **Maison départementale des solidarités :** raidvaldelorraine@departement54.fr - Tel : 03.54.50.10.50
Sur le territoire Terres de Lorraine
(du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h)
• **ARELIA / Toul :** ecoute.famille@arelia-asso.fr – Tél : 06 14 97 66 07

Opérationnel depuis le mercredi 8 avril 2020 jusqu'à la fin du confinement, « AMARRAGE » peut être sollicité par tous : professionnels ayant connaissance de situations difficiles, personnes ou familles en difficultés.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE, PRIORITÉ ABSOLUE

La situation de chaque enfant confié au Département est unique, davantage encore en période de crise sanitaire et de confinement généralisé. **La direction enfance famille (DEF) et le réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM) ont été depuis le début de la crise sur tous les fronts pour trouver des solutions adaptées,** et assurer la protection des enfants et la sécurité des agents.

En 2019, en Meurthe-et-Moselle, 2 320 enfants étaient concernés par une aide relevant de la protection de l'enfance à domicile. 2663 enfants étaient confiés. 379 jeunes majeurs étaient également suivis par les services du Département. Ce sont donc, en 2019, 5 362 enfants qui relèvent ou ont relevé de la protection de l'enfance. 319 assistants familiaux en poste au Département assurent l'accueil traditionnel pour une durée indéterminée.

Pour faire face aux diverses problématiques dues au confinement, des solutions ont été trouvées au cas par cas. En cas de confinement d'enfants et/ou de personnel, ou de personnel en nombre insuffisant, l'aide sociale à l'enfance (ASE) appuie les structures d'accueil d'enfants placés pour permettre la continuité de service public : solidarité inter-établissements ou services, mobilisation des assistantes familiales, utilisation maximale, chaque que fois que possible au regard de l'intérêt de l'enfant, du droit d'hébergement à domicile pour les enfants disposant de ces droits. Le Département peut mobiliser une réserve d'étudiants de l'IRTS, si nécessaire. L'ASE gère également le confinement de certaines structures.

Les agents de l'ASE, dont les assistants familiaux sont, comme le personnel de PMI, considérés comme indispensables à la gestion de la crise. À ce titre, en Meurthe-et-Moselle, ils sont prioritaires pour l'accès de leurs enfants aux crèches ou aux collèges ouverts.

Les enfants confiés sont confinés. Il a fallu mobiliser les adultes nécessaires et rendre les éducateurs disponibles 24h sur 24 et pour cela gérer les plannings. Il faut saluer l'engagement remarquable des équipes qui ont su s'adapter immédiatement au contexte exceptionnel qui impose le confinement, les gestes barrières, l'impossibilité pour certains jeunes de rentrer dans leurs familles.

Des activités sportives au REMM

En partenariat avec le comité départemental olympique et sportif (CDOS), le Département a proposé au REMM des animations sportives.
Le service Education populaire & sports a adressé au REMM des fiches d'activités sportives réalisées par le GESAL, des fichiers de jeux réalisés par l'USEP, des vidéos sportives réalisées par des professionnels du sport.

Des bornes wifi pour les enfants du REMM

À partir du lundi 23 mars, les 19 bornes WIFI installées dans les centres d'exploitation ont été démontées par la Direction des systèmes d'information, puis réinstallées dans les unités du REMM accueillant des enfants placés confinés, qui ne sont pas équipées en wifi. Un équipement qui facilitera le suivi des cours à distance, mais aussi l'accès à une mine de loisirs en ligne.

Du matériel distribué par la médiathèque départementale pour les enfants placés au Réseau Educatif de Meurthe-et-Moselle

La solidarité s'est organisée et les unités du REMM ont toutes bénéficié le 6 avril, selon les âges et les effectifs accueillis, de livres, BD, ABCédaires, coloriages, boîtes de crayons de couleur, découpages.

POURSUIVRE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

L'accueil des enfants de moins de 3 ans

Le premier objectif a été de donner la priorité absolue à la santé des enfants, des Assistants Maternels et de leur famille respective. Pour protéger les enfants, leurs assistants maternels et les familles respectives, il est nécessaire de respecter les mesures barrières, dont la distanciation sociale.

L'accueil chez les Assistants Maternels a ainsi été limité aux enfants de parents qui exercent une profession dite prioritaire et dans des situations spécifiques pour préserver la santé de tous. Cet accueil peut aussi répondre à certains besoins spécifiques (situation personnelle délicate, besoins professionnels express…).
Il a été demandé aux parents qui confient de manière habituelle leurs enfants à un assistant maternel, de les garder chez eux durant la période de confinement, même si ces parents sont en situation de télétravail. C'est un effort collectif qu'il faut saluer.

Les équipes du Département se sont mobilisées fortement pour permettre la prise en charge par les assistant.e.s maternel.le.s des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise (soignants, pompiers, police, personnels de l'ASE, SAAD, professionnels engagés dans la gestion de l'épidémie…).
Un recensement des places disponibles a été effectué auprès des 4 500 assistant.e.s maternel.le.s du Département. Leurs agréments ont été élargis pour leur permettre d'accueillir jusqu'à six enfants (dont les leurs).

Dès le samedi 14 mars, un numéro d'appel PMI (03 83 94 52 52) a été mis en place pour répondre à l'afflux des appels des professionnel.le.s de la petite enfance. À l'autre bout du fil, les cadres de santé ont organisé, sur chaque territoire, les accueils d'enfants des personnels prioritaires dans les EAJE (Établissements d'accueil des jeunes enfants) réquisitionnés par la préfecture. Et parce que garder le contact est essentiel, un mail d'information est envoyé une fois par semaine dans les EAJE et les réseaux d'assistant.e.s maternel.le.s.

La santé maternelle et infantile, la protection des professionnels de l'enfance et le soutien psychologique apportés aux familles.

Il est également nécessaire de viser les Certificat de Santé (CS) du 8ème jour. Une puéricultrice vient une fois par semaine prendre connaissance des CS. Si elle observe un critère de vulnérabilité elle scanne le document à la puéricultrice concernée.
Les mises à disposition qui suivent la réception des déclarations de grossesse et des certificats du 8ème jour sont générées.
Compte tenu des conditions d'accouchement et des temps d'hospitalisation très raccourcis des femmes et des nouveau-nés en post-partum, il est essentiel que la PMI demeure visible pour ces jeunes parents. C'est pour cette raison que la saisie et l'envoi des mises à disposition est considérée comme prioritaire.

Le Département assure la fourniture de masques sur chaque territoire aux assistants maternels en activité et aux EAJE.
3 psychologues de l'équipe spécialisée participent au dispositif AMARRAGE lancé le 8 avril 2020. 5 professionnels de PMI (en équipe de secours) participent au dispositif de diagnostic « Hygiène, sécurité » réalisé dans les 74 EHPAD du département.

Dans les Maison des solidarités,

1. Des activités sont suspendues :
Toutes les actions collectives, les permanences de puériculture, les consultations de la petite enfance, les visites post-natales, les visites à domicile (VAD) d'accompagnement, les bilans de santé en école maternelle, les visites d'évaluation dans le cadre des agréments assistants maternels et familiaux, toutes les réunions avec présence physique (les réunions téléphoniques sont possibles).

2. Des activités sont réalisées à distance :
Prise de nouvelles régulières des familles suivies pour lesquelles cela est nécessaire, notamment, les situations avec risque de danger, les familles dans lesquelles un enfant ou un parent est en situation de handicap, les familles pour lesquelles un étayage important était mis en place et a dû s'interrompre (suivis centres médicaux-psychologies, mode d'accueil, mesure de TISFE,…), téléconsultation dans les centres de planification.
Rappel des parents qui ont sollicités une aide, notamment en périnatalité, conseils et orientation pour toute personne qui sollicite le service.

3. Des activités sont maintenues :
Visites à domicile sur critère particulier : situation urgente d'évaluation en protection de l'enfance, inquiétudes parentales majeures dans le mois qui suit la naissance d'un premier enfant, difficultés d'allaitement maternel, maintien d'une activité orthogénie au sein des CPEF.
Les visites à domicile seront effectuées après validation du cadre, le port d'un masque chirurgical est obligatoire ainsi que la friction des mains au Soluté Hydro Alcoolique à l'entrée et à la sortie du domicile. La balance doit être désinfectée avant et après la pesée.

A noter, à compter du 20 avril, **une activité minimale de suivi pédiatrique des nourrissons en PMI sera reprise, sur rendez-vous exclusivement et en Maison départementale des Solidarités.**

Au regard des recommandations des experts tant en Pédiatrie qu'en Immunologie, il est primordial de poursuivre le suivi médical et vaccinal des enfants de moins de 1 an (et idéalement jusqu'à la fin des vaccinations obligatoires, c'est-à-dire à 16 mois) afin de ne pas compromettre

la santé des enfants du seul fait de l'épidémie de coronavirus. Le confinement ayant été renouvelé le lundi 13 Avril 2020 pour une durée de 4 semaines (jusqu'au lundi 11 Mai), le risque qu'un enfant déclare une maladie infantile (comme la coqueluche ou la rougeole) parce qu'il n'a pas pu être vacciné selon les recommandations officielles augmente aussi.

Concernant ces familles précaires citées dans le dernier document, les nourrissons dont les parents sont en situation irrégulière ou n'ont à ce jour aucune couverture médicale n'ont plus aucun moyen à ce jour de faire vacciner leur(s) enfant(s).

ROMPRE L'ISOLEMENT

Le confinement général mis en œuvre a eu pour effet d'isoler toute une partie de la population. Personnes âgées seules chez elles ou en EHPAD, étudiants restés loin de leurs familles, enfants placés, familles monoparentales, personnes isolées… un grand nombre de Meurthe-et-Mosellans souffrent de l'isolement qui prend plusieurs formes.
Les enfants ne vont plus à l'école, leurs parents doivent gérer télétravail et apprentissage des leçons et malgré les autorisations de sortie, beaucoup souffrent d'isolement.
Le Département a souhaité tout mettre en œuvre pour rompre le plus possible la solitude. Il faut saluer la mobilisation générale, de très nombreux citoyens veulent apporter leur aide… Le Département facilite leurs démarches. C'est un supplément de fraternité qui s'exprime dans tout le département.

LA MOBILISATION DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE DÉPARTEMENTALE « PLACE DE L'ENGAGEMENT »

https://engagement.meurthe-et-moselle.fr

Place de l'engagement est un portail numérique qui favorise le partage d'informations entre associations de différents domaines sur un même territoire, et mettant en lien les structures en recherche de bénévoles et les citoyens souhaitant donner de leur temps. Une communication large est diffusée par le département.



Le site Place de l'Engagement s'est adapté à la situation de crise sanitaire afin de créer un espace dédié - Entraide COVID-19 -ouvert aux structures médico-sociales, aux communes et EPCI.

En complément des mesures prises pour assurer la continuité du service public départemental, le Département de Meurthe-et-Moselle s'engage avec ses partenaires pour répondre aux enjeux sociaux que la crise sanitaire du COVID-19 soulève.

Cette initiative vise à répondre à l'envie d'engagement de proximité et de solidarité manifesté par de nombreux Meurthe-et-Mosellans. Elle vient en appui aux acteurs de terrain, en complément des actions entreprises par l'Etat notamment via le site de la Réserve Civique :

https://covid19.reserve-civique.gouv.fr

L'objectif est de permettre la publication de toutes les annonces de missions vitales qui requièrent l'appui de nouveaux bénévoles. Ainsi, le Département propose la mise à disposition de sa plate-forme de l'engagement, Place de l'engagement, aux communes, CCAS, structures médico-sociales et bien entendu associations qui peuvent poster leurs missions pour les besoins de bénévolat.

Quelques chiffres au 10 avril 2020 sur Place de l'Engagement :

- 391 associations inscrites dont 17 depuis le passage du site en mode «covid-19»
- 391 bénévoles dont 198 depuis le début du confinement
- 152 candidatures de bénévoles depuis l'ouverture du site dont 95 depuis le passage du site en « mode COVID-19 »

Place de l'Engagement permet des appels à la mobilisation de bénévoles ou d'associations ou de structures d'aide aux personnes. Les principales missions proposées :

- Soutien psychologique aux familles des résidents d'EHPAD qui ne peuvent plus voir leurs parents.
- Appels téléphoniques à des personnes isolées
- Aide pour du soutien scolaire et/ou des animations extra scolaires pour des enfants en foyer d'accueil
- Aide pour des animations pour personnes âgées en maisons de retraite
- Aide logistique en maison de retraite (coups de main en blanchisserie par exemple) et en foyer d'accueil d'enfants (désinfection par exemple)

13 demandes de matériel par des associations :

- Matériel de bricolage, jeux de société, jeux d'extérieur pour les enfants hébergés en structures d'accueil d'aide sociale à l'enfance (REMM, MECS)
- Matériel de protection pour que les gestes barrières soient mis efficacement en place par les professionnels et les enfants accueillis : Gants, masques, blouses.

Par ailleurs, le site Place de l'Engagement permet de partager et de relayer les informations de nos partenaires, et notamment :

- Le site de la région Grand Est, ouverture de la plateforme https://www.renfort-esmsgrandest.fr ; afin de pallier le manque de personnel dans les Etablissements sociaux et médico-sociaux touchés par l'épidémie COVID 19, l'ARS Grand Est en partenariat avec l'URIOPSS Grand Est met à disposition de toutes les structures un site internet facilitant la mise en relation entre des structures qui ont des besoins en personnel et des propositions de volontaires sur toute la région. La DRDJCCS est également partenaire de ce projet.
- La confection de masques en tissu efficaces et conformes aux normes AFNOR, avec la publication de modèles et les recommandations de l'organisme certificateur AFNOR. AFNOR met à disposition de toutes et tous un référentiel de fabrication de masques, dit « masques barrières ». Pensé pour les néo fabricants de masques et les particuliers, il permet de concevoir un masque destiné à équiper toute la population saine et complète la panoplie des indispensables gestes barrières face à l'épidémie de Coronavirus.

RÉPONDRE À LA MOBILISATION CITOYENNE

Pour répondre à la mobilisation citoyenne, des communes, ou des associations, le Département a mis en place **un numéro d'appel dédié : 03 83 94 53 85.**
Il permet de recueillir l'ensemble des demandes afin de les aiguiller vers le bon interlocuteur.

Plus de 500 appels ont été reçus dès la fin mars pour recueillir des demandes ou aider à de petites actions comme la livraison d'élastiques à une couturière qui fabrique des masques en tissus.
En complément du numéro dédié, **chacun peut solliciter le soutien du conseil départemental par un formulaire spécifique** à remplir en ligne sur le site internet de la collectivité (meurthe-et-moselle.fr).
Certaines familles souffrent de la séparation de leur proche vivant en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). **Le conseil départemental se fait le relais des responsables de ces établissements pour trouver des bénévoles qui soutiendraient par téléphone ces familles.**

Pour celles et ceux qui ont des compétences spécifiques pour accompagner les personnes en détresse (psychologue, psycho-thérapeute, coach en développement personnel…) et qui souhaitent donner un peu de leur temps, le 03 83 94 53 85 est à leur service.

GARDER LE LIEN ET INFORMER LES MEURTHE-ET-MOSELLANS

Le Président du Conseil départemental a souhaité fluidifier les échanges directs avec les Meurthe-et-Mosellans, avec la tenue bi-hebdomadaire d'un Facebook live les mardis et vendredis à 16h sur la **page Facebook du Département** :

https://www.facebook.com/departement54/ permettant de faire le point sur la crise sanitaire, sur les actions du Département et de répondre aux questions des Meurthe-et-mosellans.



POUR FAIRE FACE À L'ISOLEMENT DURANT LE CONFINEMENT, LES SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DÉVELOPPENT UNE OFFRE CULTURELLE, PATRIMONIALE ET SPORTIVE

En période de confinement dans le contexte de crise sanitaire, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle met en place des actions adaptées notamment dans le domaine culturel à destination du grand public. Plusieurs sites départementaux, tels que la Médiathèque de Meurthe-et-Moselle, les archives départementales, la Cité des paysages et le château de Lunéville proposent des visites, des expositions et des animations virtuelles. Une autre manière de (re)découvrir son patrimoine et la lecture publique.

Le château de Lunéville continue d'ouvrir ses portes au public… virtuellement !

Chaque mercredi et chaque dimanche, une des expositions proposées par le Musée depuis 2003 est visible sur le site internet. Une façon de **redécouvrir 17 expositions** et autant de façons d'aborder l'histoire du château et de son territoire. Sans oublier les énigmes de l'Histoire de ce lieu emblématique lorrain sur la page Facebook du château tous les lundis et vendredi.

chateauluneville.meurthe-et-moselle.fr
@chateauluneville

Expositions à venir :

• Les jouets Villard & Weill. En 1872, la société «Villard & Weil» s'installe à Lunéville et se spécialise dans la fabrication de jouets en bois et en carton. Nos aînés se souviennent certainement de ces maisons de poupées ou de ces animaux en bois. Cette exposition permit de sortir ces trésors de nos greniers et de les montrer aux nouvelles générations d'enfants.

• Regards croisés de J.C. TAILLANDIER. L'artiste lorrain Jean-Charles Taillandier aime à visiter les réserves des musées. C'est ce qu'il a fait en notre compagnie à Lunéville. Les nombreuses photographies qu'il a prises lui servent ensuite à interpréter les œuvres qu'il a croisées.

• L'art nouveau à Lunéville, un atelier d'art à la faïencerie. Cette exposition réalisée par l'association des Amis de la faïence ancienne de Lunéville et Saint-Clément avec le musée du château de Lunéville permettra à chacun de découvrir le mouvement d'Art nouveau qui prit naissance dès 1895. Maurice Ravinel, un des associés de l'entreprise Keller et Guérin, propose aux artistes lorrains et français de venir expérimenter et créer des formes nouvelles dans un atelier qui durera jusqu'en 1905.

Les archives départementales

Elles proposent aux internautes de **partager via un formulaire en ligne leur expérience du confinement et ses conséquences au quotidien.** C'est un épisode historique et unique dont il faut garder trace ! Sans oublier le rendez-vous hebdomadaire avec une nouvelle rubrique de mots croisés historique chaque semaine.
Pour les archives départementales, toutes les initiatives ont consisté à développer les ressources déjà en ligne et de nouvelles pages plus ludiques à l'intention des internautes.

On peut noter :

• **Le développement des ressources en ligne**, sur le site des archives départementales : Mise en ligne d'instruments de recherche au fur et à mesure de leur reprise (en télétravail), soit 27 nouveaux instruments de recherche depuis le 17 mars :

http://archives.meurthe-et-moselle.fr/instruments-de-recherche-en-ligne

Indexation collaborative des listes communales de recensement de population, de 1872 à 1936 (3316 annotations en deux semaines) : http://archivesenligne.archives.cg54.fr/s/4/recensements-de-population/

• **Des pages ludiques**
Des mots croisés à thème, en relation avec les fonds d'archives conservés, avec une nouvelle grille chaque semaine (parution le lundi) : http://archives.meurthe-et-moselle.fr/d%C3%A9couvrir-nos-richesses/mots-crois%C3%A9s
Le corrigé est diffusé la semaine suivante. 3 grilles ont déjà été déjà diffusées.

• **La collecte de témoignages à archiver**
« Ma vie de confiné » : http://archives.meurthe-et-moselle.fr/content/ma-vie-de-confin%C3%A9-appel-%C3%A0-t%C3%A9moignages-0

• **Une proposition du professeur du service éducatif pour les enfants et les jeunes en vacances scolaires**
Des quizz sur les expositions virtuelles en ligne : http://archives.meurthe-et-moselle.fr/node/643

On trouve aussi :

-> **L'indexation collaborative des listes de recensement de la population.** Depuis début avril, le site internet des archives départementales présente l'indexation collaborative des listes nominatives de recensement de population, accessibles en ligne pour la période 1872-1936, avec grille d'annotation. Ce dispositif, mis en place la semaine dernière, et cette rubrique ont recueilli d'emblée un vif succès et une réelle adhésion auprès des internautes avec, à ce jour, 2 149 grilles d'annotation réalisées.
- > **Des nouveaux instruments de recherche en ligne.** Régulièrement, de nouveaux instruments de recherche imprimés, numérisés ou sous forme informatique (13 inventaires déjà mis en ligne, une quinzaine à suivre au cours de cette semaine et des semaines à venir) sont mis en ligne sur le site internet des archives départementales. http://archives.meurthe-et-moselle.fr/instruments-de-recherche-en-ligne/guide-de-recherche

- > **Rendez-vous sur Facebook pour des quiz à destination des enfants.** À partir des expositions virtuelles accessibles sur le site internet, des quiz se rapportant aux expositions (avec les corrigés) sont mis en ligne sur le compte Facebook, à l'attention du public scolaire, mais pas uniquement. Le premier quiz portait sur l'exposition Enfance : https://www.facebook.com/Archives-d%C3%A9partementales-de-Meurthe-et-Moselle-342634588760/

Conservation départementale

Des bases de données de l'inventaire sont accessibles en ligne actuellement :
• sur le site Gertrude Lorraine Diffusion, accessible par tous les bon moteurs de recherche ; recherche meurthe-et-moselle pré-définie :

http://gertrude.lorraine.eu/gertrude-diffusion/recherche/globale?texte=meurthe-et-moselle

• ou sur la plateforme POP :

https://www.pop.culture.gouv.fr/search/list?mainSearch=%22MEURTHE%20ET%20MOSELLE%22

Il est proposé aussi la possibilité de mettre en œuvre un livret jeu sur le patrimoine de Meurthe-et-Moselle à partir des données de l'Inventaire accessible en ligne – sous réserve de validation des propositions par la Région.

La Médiathèque de Meurthe-et-Moselle

Elle propose quotidiennement sur son site internet (mediatheque.meurthe-et-moselle.fr) et via sa newsletter une offre en ligne éducative diversifiée grâce notamment au pack numérique : livres numériques, auto-formations, films.

@mediatheque.departementale54

Un nouveau portail et de nouveaux services numériques. Des offres adaptées aux circonstances :

- **Des sélections de lecture, de films** pour ados, enfants et tous publics préparés par les médiathécaires
- **Des idées de lecture**
- **Enrichissement et promotion du site internet et des nouveaux services :** sous la rubrique « le p@ck numérique » apprentissages langues/code de la route/numérique/ savoirs de base, conférences, ressources patrimoine local & autres, livres numériques romans, documentaires & BD, cinéma documentaire en VOD auprès des bibliothèques du réseau et des publics du mediabus
- **Newsletter spécial Covid** avec propositions culturelles (lectures, musique, cinéma) accessibles gratuitement en ligne
- **Une centaine de posts et tweet sur les réseaux sociaux** (FB & Twitter) avec des propositions culturelles spécial confinement, des lectures gratuites en ligne, des livres numériques gratuits, des offres de cinéma documentaire notamment avec un concours en ligne, des loisirs créatifs pour tous publics, des promotions des animations et services des bibliothèques du réseau
- **Dotation de livres, BD, ABCédaires, coloriages, boites de crayons de couleur, découpages/pliages** aux structures du REMM,



- **Animation du réseau de bibliothèque : co-organisation jeux, quizz culturel**

Un exemple d'action : Une Première avec la Médiathèque de Frouard et Kinexpo. Ciné-Quizz : Les Super-Héros au cinéma : une conférence ludique en ligne. Un événement Kinexpo, en partenariat avec la ludo-médiathèque de Frouard et la médiathèque départementale de Meurthe et Moselle

D'autres actions culturelles pour les Meurthe-et-Mosellans…

D'autres actions sont mise en place, notamment :

- des prestations individualisées et cartes postales sonores dans les EHPAD disposant des capacités techniques et des disponibilités en personnels ;
- une chaine Youtube alimentée par les musiciens intervenants à partir d'un groupe Whatsapp à destination de la pouponnière départementale, et du REMM(via la mise à disposition d'une tablette numérique fournie par service collège). A ce titre, les rémunérations des intervenants musicaux concernés sont maintenues ;
- des sondages auprès des partenaires culturels de la collectivité pour mesurer l'impact de la crise sanitaire sur leur activité et leur économie
- la continuité de l'instruction et du suivi des demandes de subventions aux acteurs culturels du département
- la continuité de l'édition du catalogue d'artistes 54 Tour en partenariat avec l'Autre Canal

Des actions sportives pour garder la forme !

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) met **en ligne des exercices physiques conçus par et pour les enfants pour garder la santé pendant le confinement.** Chaque semaine une nouvelle activité physique à partager en famille est proposée sur usep.org

Tremplin sport : aucune excuse pour rester dans le canap' !
Proposition d'exercices d'entretien physique proposés en ligne par le Comité départemental olympique et sportif de Meurthe-et-Moselle (CDOS 54), un partenaire du Département qui ne manque pas d'idées pour faire bouger les gens. Une playlist de 10 exercices a été mise en ligne pour faire travailler toutes les parties du corps, avec les moyens du bord !

https://www.youtube.com/playlist?list=PLlWy5eZ92kYioJb-9zxHACa3ybP7S31VZ

TRANSITION ÉCOLOGIQUE : À LA DÉCOUVERTE NUMÉRIQUE DE LA BIODIVERSITÉ AVEC LA CITÉ DES PAYSAGES À SION

En période de confinement dans le contexte de crise sanitaire, le Département a mis en place également des actions adaptées notamment dans le domaine de son action culturelle à destination du grand public. **La Cité des paysages propose des animations virtuelles, pédagogiques et de sensibilisation à l'environnement et à la Transition Écologique.** Une autre manière de (re)découvrir son patrimoine.

Des animations sur la page Facebook :



- **«Les Minutes de la Cité»**
Du lundi au vendredi à 9h, un de tour d'horizon de l'actualité de la Cité sur les thématiques d'environnement et de transition écologique est proposé au public. L'objectif est de poursuivre la sensibilisation du grand public à ces grandes réflexions.

- **Les fiches pédagogiques** sur une espèce de la biodiversité commune, la faune ou la flore
Chaque jour de la semaine à 13h sont publiées des fiches pédagogiques d'un calendrier sauvage, qui est le fruit d'un travail collectif entre la Cité des Paysages et 13 associations de protection et éducation à l'environnement. Chaque fiche se concentre sur une espèce de la biodiversité commune, la faune ou la flore. Elle se compose d'un texte explicatif et de liens numériques complémentaires (vers une source audio, une recette, une activité...) à destination des adultes, enfants, familles et enseignants.

https://www.facebook.com/Citedespaysages54/

citedespaysages.meurthe-et-moselle.fr

ASSURER LE SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL

LE RESPECT DE LA VIE DÉMOCRATIQUE

Depuis le début de la crise, le président a associé les trois présidents de groupe à des réunions hebdomadaires pour faire état des actions mises en œuvre liées à la crise sanitaire. L'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 a précisé les modalités de fonctionnements applicables en matière de délégation au président et d'organisation des séances de l'assemblée départementale. Le Président est de droit décisionnaire pour les subventions aux associations et les garanties d'emprunt. Afin de garantir le maintien du principe démocratique, les conseillers départementaux sont systématiquement rendus destinaires des projets de décision afin d'être en capacité d'exprimer des observations, sur un mode comparable aux avis de commission. Le président prend ses décisions d'octroi à l'issue de cette consultation.

Les commissions permanentes et des sessions (à l'exception de la suppression de la session du 30 mars) sont maintenus selon le rythme suivant :

- CP 20 avril
- CP 18 mai
- CP 8 juin
- Session 22 juin.

Ces séances seront assurées en audio-conférence autant que nécessaire pendant la période d'état d'urgence sanitaire. Il en va de même des commissions thématiques ou territoriales préparatoires à ces séances.

LA VIE ADMINISTRATIVE

Des modalités de fonctionnement exceptionnelles ont été mises en place afin d'assurer la continuité de l'ensemble des politiques publiques de la collectivité pendant la période de confinement et au-delà. Les réponses techniques et logistiques trouvées démontrent l'adaptabilité et le haut potentiel d'innovation de l'administration départementale.

Une administration connectée

La direction des services d'information (DSI) mène un travail très important pour :

- Mettre en œuvre les conditions nécessaires pour que le télétravail puisse se faire. Par exemple, la DSI a mis des moyens pour ouvrir des accès supplémentaires pour que le maximum d'agents puissent progressivement utiliser la plate-forme Nomade ou Clean-room.
- Faire en sorte que le contact soit conservé et que des réunions puissent s'organiser facilement grâce à L'audioconférence et à la visioconférence.. La DSI a proposé l'utilisation d'une plateforme gratuite et facile d'utilisation, ne nécessitant aucune installation sur l'ordinateur https://ensemble.scaleway.com/)

- Faire profiter aux agents de toutes les ressources numériques pour exercer leurs missions. Par exemple, les agents ont pu profiter des espaces de travail en ligne « Patchwork
- Ils permettent de partager des documents, notamment avec les partenaires extérieurs et peuvent temporairement accueillir une partie des dossiers numériques des agents.

Il faut souligner les communications très régulières de la DSI pour informer l'ensemble des agents des problèmes rencontrées et des solutions opérées pour y répondre efficacement.
Le Département permet la signature des documents importants de la collectivité grâce au parapheur électronique.

Une administration au travail

Dès le début de la crise, le Président du Conseil départemental et la Directrice générale des services ont réuni le comité de direction générale pour décider de l'organisation à mettre en place.
La priorité a été donnée à la continuité du service public, même en mode adapté, pour répondre aux demandes et accompagner les personnes. La situation a nécessité de la part de tous de la souplesse et l'adaptation des modes d'organisation. Des plans de continuité de l'activité (PCA) ont été mis en œuvre pour s'assurer du bon exercice des missions de service public pendant la période de confinement. **La mobilisation de l'ensemble du personnel de la collectivité a été exemplaire.**

A compter du mardi 17 mars 2020, 12h00, la présence physique des agents dans les sites a été réduite au strict minimum. Cette consigne a concerné les agents comme les cadres. Sauf cas spécifiques, tous les agents sont restés à leur domicile en confinement selon les mesures édictées par l'Etat. Ils ont été mis automatiquement en Autorisation spéciale d'absence (ASA), sans démarche à effectuer, par souci de simplicité et quelle que soit la situation familiale ou personnelle de l'agent. Les agents restant mobilisables afin de préserver le service public départemental sur la base des priorités définies.

La paie des agents a été et sera maintenue intégralement durant toute la période de confinement. Les contrats d'auxiliaires arrivant à échéance ont été sauf cas spécifique prolongés (environ 70 contrats concernés, concernant très majoritairement des postes d'ATTEE dans les collèges).

Le télétravail a permis d'assurer la continuité du service public.
Une réunion a minima hebdomadaire est organisée par la Vice-présidente aux Ressources humaines et la Directrice Générale des services avec les représentants des **organisations syndicales** et le secrétaire du CHSCT pour faire le point sur les actions menées et répondre à toute question posée.

La continuité du service public départemental est assurée

Pour les entreprises, l'arrêt de l'activité pèse lourdement sur leurs finances. Les services comptables et financiers restent mobilisés pour maintenir les engagements de dépenses et le règlement des factures. Les services en charge des marchés interviennent pour adapter les marchés en cours de passation ou d'exécution, et pour limiter les impacts pour les entreprises en complément des autres dispositifs (chômage partiel en particulier). **C'est la**

Direction des finances, des affaires juridiques et de l'évaluation (DIFAJE), en lien avec les pôles ressources des DGA Territoire et Solidarités qui assurent cette mission, pour ne pas creuser davantage la trésorerie fragilisée des entreprises qui travaillent pour la collectivité, mais aussi pour assurer le paiement des prestations des allocations aux personnes concernées. **Les délais de mise en paiement ont été ainsi réduits au strict minimum, le plus souvent dans la journée.**

C'est la Direction de la Logistique (DIRLOG) qui a assuré l'approvisionnement en gel hydroalcoolique et en EPI dont les masques pour la collectivité. La gestion des stocks en est désormais déléguée au pôle ressources de la DGA solidarités qui prend en charge la distribution du gel et des masques pour l'ensemble des professionnel.le.s des Solidarités et sur les territoires.

Au centre administratif départemental, le PC-Sécurité continue d'assurer la surveillance et le gardiennage du site. Une permanence du standard téléphonique a été organisée sur le site et le **pôle Courrier** y est toujours présent, pour le traitement minimal des courriers reçus et à envoyer.
Dès le début de la crise, **la direction et les services territoriaux de l'autonomie** se sont mobilisés pour que le contact avec les personnes âgées et handicapées vulnérables soit maintenu, au moment où, confinées à leur domicile ou en établissement, sans visite, elles ont le plus besoin de nous.

La Direction de l'action sociale et de l'insertion (DASI) a adapté les procédures habituelles, afin que soit maintenu le versement des prestations sociales pour les 20 600 bénéficiaires du RSA. En complément de l'ouverture automatique des droits, elle a mis en place, en lien avec la CAF, une procédure exceptionnelle pour traiter les situations complexes nécessitant un avis d'opportunité.

Les professionnel.le.s du Service social départemental assurent des permanences téléphoniques dans les maisons des solidarités et rassurent les usagers, prennent des nouvelles des familles les plus vulnérables. Elles se mobilisent quand il est nécessaire d'évaluer des situations préoccupantes : enfance, adultes vulnérables et sollicitent des soutiens financiers et alimentaires dans les situations précaires …

Sur les routes du département, le trafic est nettement moins dense. Pour autant, **les agents des routes,** qu'ils opèrent depuis les services centraux ou sur les territoires, restent sur le pont et des équipes sont mobilisables 24hsur 24 et 7jsur 7. Des patrouillages du réseau routier de 3 à 4 agents sont régulièrement organisés sur chaque territoire. Ils assurent une veille minimale pour détecter les manquements en termes de sécurité et sont prêts à intervenir en urgence en cas d'accidents ou de désordres affectant le trafic routier. Dans ce cadre, des travaux de fauchage des accotements qui contribuent à la mise en sécurité du réseau routier et particulièrement pour le dégagement des triangles de visibilité vont être prochainement engagés en respectant les préconisations de sécurité sanitaire du guide de l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics) approuvé par les services publics.

Les agents de la salle opérationnelle du Centre administratif départemental continuent de centraliser les appels et de redistribuer les infos aux territoires pour interventions sur place. Accidents, intempéries, obstacles sur la route : toutes les situations de danger sont bien évidemment traitées.

Depuis la mise en place du confinement le 17 mars 2020, l'ensemble des opérations PCNG et des chantiers routiers en phase travaux est ajourné et les ordres de service de suspension ont été notifiés aux différentes entreprises et les chantiers mis en sécurité. Bien entendu, le Département de Meurthe-et-Moselle est à leurs côtés dans cette situation inédite, en n'appliquant pas les pénalités de retard prévues aux marchés pour cette période, en procédant à des avances sur paiement sur l'approvisionnement de matériaux avec justificatifs ou à la réévaluation des avances.

La direction de l'immobilier et la direction des infrastructures travaillent depuis le début de la crise à la préparation de la reprise des chantiers dans les meilleures conditions, notamment en participant aux réunions organisées par la préfecture avec les donneurs d'ordre importants et les organismes professionnels.

Les services techniques se sont rapprochés de l'ensemble des interlocuteurs des chantiers en cours et suivent les procédures mises en place en intégrant toute la chaine des intervenants, afin de préparer la reprise des travaux en respectant le guide des préconisations édité par l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics). Des travaux de maintenance des installations de sécurité incendie ont d'ailleurs lieu depuis deux semaines dans plusieurs sites, après validation des procédures, en accord avec les utilisateurs et se sont déroulés en respectant les gestes barrières.

A la reprise des opérations de travaux, une nouvelle organisation de chantier sera mise en place afin de limiter la co-activité des entreprises et imposer des procédures de travail plus contraignantes (gestes barrières, hygiène) qui impacteront les délais globaux. La réorganisation des travaux et les nouvelles procédures de travail vont également impacter l'économie des marchés des entreprises et des autres prestataires (maître d'œuvre, coordinateur sécurité,…). Des discussions sont en cours au niveau national pour définir des modalités de prise en compte des incidences financières sur les marchés des différents prestataires liées à la crise sanitaire.

Dans le service Patrimoine Naturel, les actions menées ont permis l'adaptation des subventions accordées. Par exemple, les subventions attribuées pour la réalisation d'animations scolaires ou grand public sur les espaces naturels sensibles peuvent être ou seront réalisées ailleurs et sur des thématiques plus larges, dans le domaine du développement durable en général. Ils ont maintenu un lien téléphonique avec tous nos partenaires, associatifs ou autres. **Des techniciens du service continuent à se rendre « sur le terrain »** pour apporter ultérieurement assistance à des agriculteurs ou autres gestionnaires qui entretiennent nos ou leurs espaces naturels sensibles.

Depuis le début de la pandémie, **une vigilance constante minimale a été assurée sur le site du château** (parc, bâtiments, musée) par roulement des agents et dans le respect strict des mesures de précaution, à la fois par mesure de sécurité mais également technique, de manière à ne pas laisser ce monument historique sans surveillance aucune pendant plusieurs semaines. Par ailleurs, l'équipe des jardiniers du Parc du château va reprendre partiellement son activité cette semaine. Cette intervention vise à garantir l'intégrité et l'entretien d'un parc classé Monument historique, en pleine période printanière. Trois tâches seront assurées : tonte, défeutrage des pelouses et plantation.

Le service de la solidarité internationale a pris contact avec les acteurs en Meurthe-et-Moselle afin d'identifier les difficultés rencontrées et les besoins exprimés. Le maintien du

soutien financier du Département est assuré, en lien avec le report des actions envisagées (en particulier missions à l'étranger), tout comme le soutien aux partenaires équatoriens, péruviens et palestiniens engagés dans des coopérations avec le Département.

Le service universités-recherche de la Direction du développement s'assure du maintien des bourses aux étudiants et des subventions aux partenaires (Université de Lorraine, Ecole d'Architecture …).

Meurthe-et-Moselle Tourisme (MMT) a diffusé des questionnaires dédiés pour faire remonter du terrain les difficultés et besoins. Une veille est effectuée sur les mesures exceptionnelles mises en place pour les acteurs du tourisme. Une newsletter à destination des professionnels du tourisme est diffusée tous les 15 jours pour donner en temps quasi réel les dernières informations sur les aides. Un lien permanent a été maintenu avec les organisateurs d'événements pour trouver des solutions aux annulations. Via MMT a été lancé #FenetreSurMeurtheEtMoselle, en lien avec #FenetreSurFrance. **La mise en place de la taxe additionnelle de séjour a été ajournée.**

Le Département au contact des usagers

Les permanences téléphoniques des sites sont calées sur les horaires d'ouverture des services au public. **Des agents sont disponibles pour répondre aux usagers** et souvent, les rassurer. Une présence physique est organisée sur les sites principaux de Maisons départementales des solidarités (MDS) et en Maison du département (MDD) afin d'assurer la continuité de service (accès aux dossiers pour les collègues, etc.), dans le respect strict des consignes de confinement. **C'est la même chose dans les directions centrales.**

Des permanences téléphoniques par le Département et à la **Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** sont assurées pour répondre à toute sollicitation de personne ou des familles. **Les agents appellent les personnes isolées parce que pouvoir parler, c'est essentiel.** Être écouté, c'est primordial. Ils les mettent en relation avec la commune ou des partenaires pour répondre à leurs besoins de première nécessité
Un suivi à distance est organisé pour les rendez-vous individuels, par téléphone, courriel.

Les visites à domicile strictement indispensables pour l'évaluation des prestations pour les dossiers en cours d'instruction ou les demandes urgentes sont maintenues. Les agents les effectuant sont équipés de masques de protection.

Maintien du lien avec les agents du département

Les agents de la MACI (Mobilisation des agents - Communication interne) ont tout entrepris pour que le lien soit maintenu en interne malgré le confinement. Cela a été permis par :

- La création d'une lettre d'information interne « Le fil » qui relaie des témoignages d'agents, les actions et projets poursuivis, les belles initiatives qui fleurissent ici et là...



- La création d'un groupe Facebook réservé aux agents du Département pour échanger et rompre l'isolement dû au confinement.
- Facebook Live avec les agents. Les agents peuvent poser leurs questions au Président.

A noter aussi la création d'une cellule médico-psychologique pour les agents : écoute, soutien, confidentialité. Mise en place début avril par la direction des ressources humaines (DRH), cette cellule propose aux agents qui en éprouvent le besoin un temps d'écoute et de prise de recul, sans attendre que la situation se dégrade. Elle recouvre deux aspects : l'accompagnement psychologique et émotionnel et la veille médico-sanitaire

DES AGENTS PARTICULIÈREMENT ENGAGÉS

Dès le début de la crise, les agents du Département ont été nombreux à proposer leur aide aux services « sur le front ». Des dispositifs ont été mis en place pour faciliter leur solidarité, en assurant leur protection.

Les agents ont tout de suite fait savoir qu'ils souhaitaient apporter leur aide aux collègues, aux associations, aux soignants. Le service Engagement et citoyenneté a mis les bouchées doubles pour faire lien entre offreurs et demandeurs externes. DRH et Pôle ressources Solidarités assurent le lien entre les agents mobilisés et les services nécessitant un renfort.

C'est le cas par exemple des agents mobilisés, en renfort ou pour assurer du soutien scolaire, dans d'autres services du Département :

- à la pouponnière de Laxou
- sur le site du SAMIE de Velaine-en-Haye
- à l'Unité Pédagogique du REMM de Toul
- pour la distribution de repas aux familles défavorisées REP/REP+.

MERCI

À TOUS LES SOIGNANTS,
À TOUS CEUX QUI ASSURENT
LA CONTINUITÉ DE NOS BESOINS ESSENTIELS

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

@departement54

meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54

PAO CD54 DIRCOM D.Stoquert -Avril 2020